Emmanuel MARCHAND
Gilles DESMOULINS
Elodie GAILLARD

Commissaires de justice associés

« *Les Portes de la Pallice* »
1, rue Alphonse de Saintonge
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05 46 50 66 55
Fax : 05.46.50.54.66

PROCES-VERBAL DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE QUATORZE OCTOBRE

A LA DEMANDE DE :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES, société Coopérative à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 399 354 810, dont le siège social se situe 14 rue Louis Tardy 17140 LAGORD, poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration domicilié es qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au cabinet de **Maître Benoît DEVAINE,** avocat au barreau de des Deux-Sèvres, demeurant NIORT (79000) Avocat "Résidence Montaigne" - 13 avenue de la République, membre de la SCP inter-barreaux ROUDET – BOISSEAU – LEROY – DEVAINE – BOURDEAU - MOLLE, dont le siège est à SAINTES (17100) 87 avenue Gambetta.

AGISSANT EN VERTU :

Des articles 35 à 37 du décret du 27 juillet 2006 portant réforme de la procédure de saisie immobilière.

Des articles R 322-1 à R 322- 3 du Code des procédures civiles d'exécution.

D'un acte authentique reçu par Me EBERHARDT, notaire associé à ST MAIXENT L'ECOLE, le 26 mai 2015 contenant prêts par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU à Monsieur [illegible] et Madame [illegible] aux conditions suivantes :

1) Prêt n°1000000094199 : [illegible]

2) Prêt n°1000000094200 : [illegible]

Etant requis de procéder à la description de l'immeuble ci-après, et d'attester de l'intervention d'un technicien aux fins de procéder aux diagnostics obligatoires.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

*Je soussigné, **Gilles DESMOULINS**, Commissaire de Justice Associé, membre de la Société par Actions Simplifiée AURIK LA ROCHELLE, dont le siège social 1 rue Alphonse de Saintonge, 17000 LA ROCHELLE.*

M'être transporté ce jour, n°7 Le Bourg 79800 Avon.

DESIGNATION DES BIENS OU DROITS SAISIS

Commune de AVON (Deux-Sèvres), une maison à usage d'habitation avec dépendances et jardin cadastrée section :
A n°148, « Avon », pour 13a 60ca,
A n°149, « Avon », pour 20a 10ca.

LEQUELS APPARTIENNENT A :

Monsieur [illegible] demeurant Le Bourg 79800 Avon.

Madame [illegible] française, demeurant Le Bourg 79800 Avon.

Là étant, en présence de la société E-MAIDIAG en charge de l'établissement des diagnostics immobiliers, [illegible], j'ai procédé à la description suivante :

Le bien objet de la saisie immobilière correspond à un ensemble immobilier composé d'une maison d'habitation ancienne avec dépendances.

Le chauffage est assuré par une chaudière au fioul et un insert bois.

L'habitation est raccordée à un réseau d'assainissement non collectif, l'installation n'est pas conforme (voir rapport technique)

Monsieur et Madame [illegible] occupent seuls la maison.

SEJOUR - SALON

Accès : baie vitrée deux portes coulissantes en aluminium en bon état.
Sol : carrelage en bon état. Plinthes carrelées.
Murs : anciens, enduit ancien. En travaux ; quelques murs doublés par des plaques de plâtre à l'état brut.
Plafond : poutre bois apparentes, plaques de plâtre et peinture en état.
Ouverture : deux fenêtres deux battants PVC double vitrage en bon état.

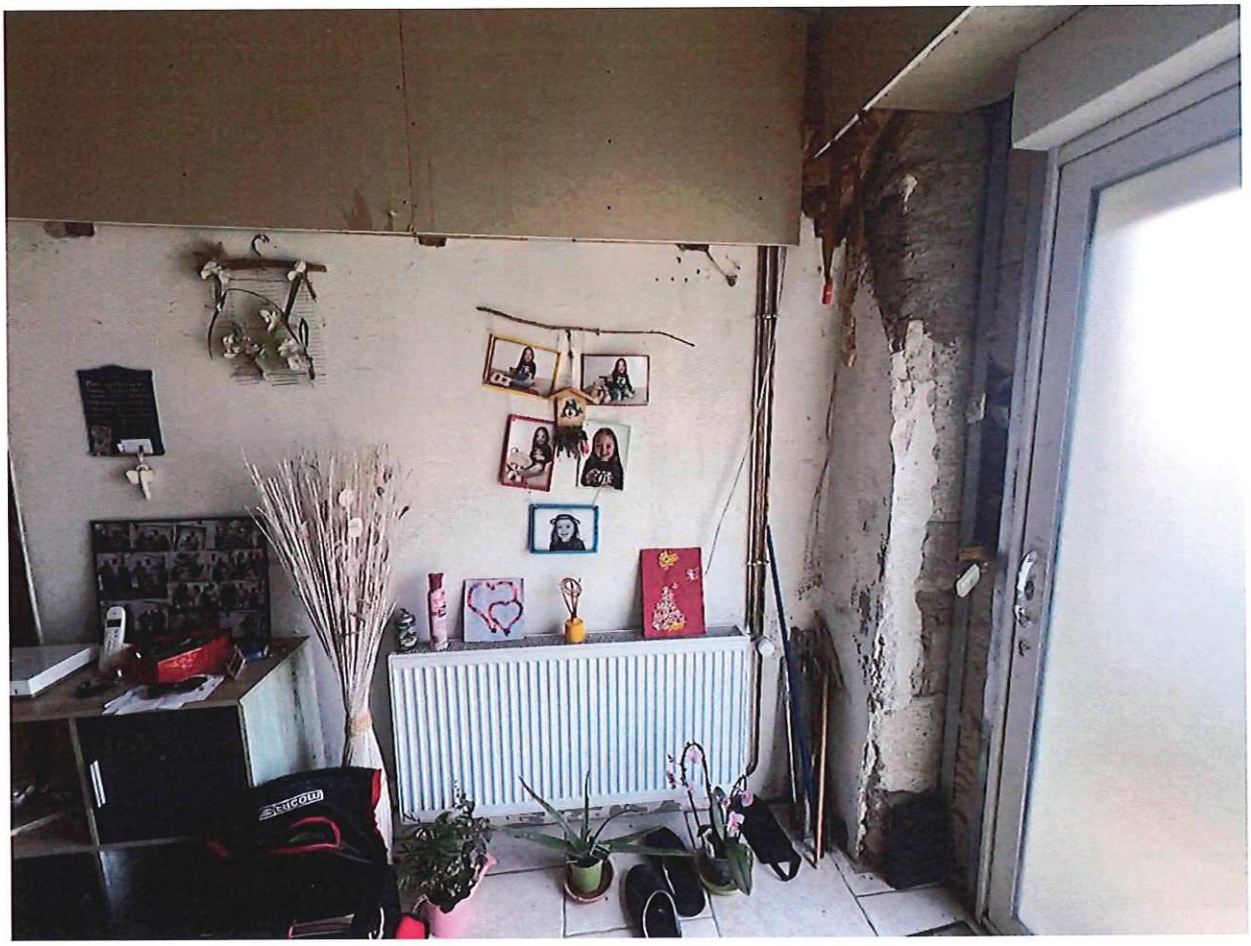
Equipements

- Eclairage fonctionnel.
- Trois radiateurs à eau en état.
- Cheminée en pierre avec insert fonctionnel.
- Un placard encastré composé d'une porte ancienne en bois.
- Prises et interrupteurs électriques en état. Installation électrique en travaux.













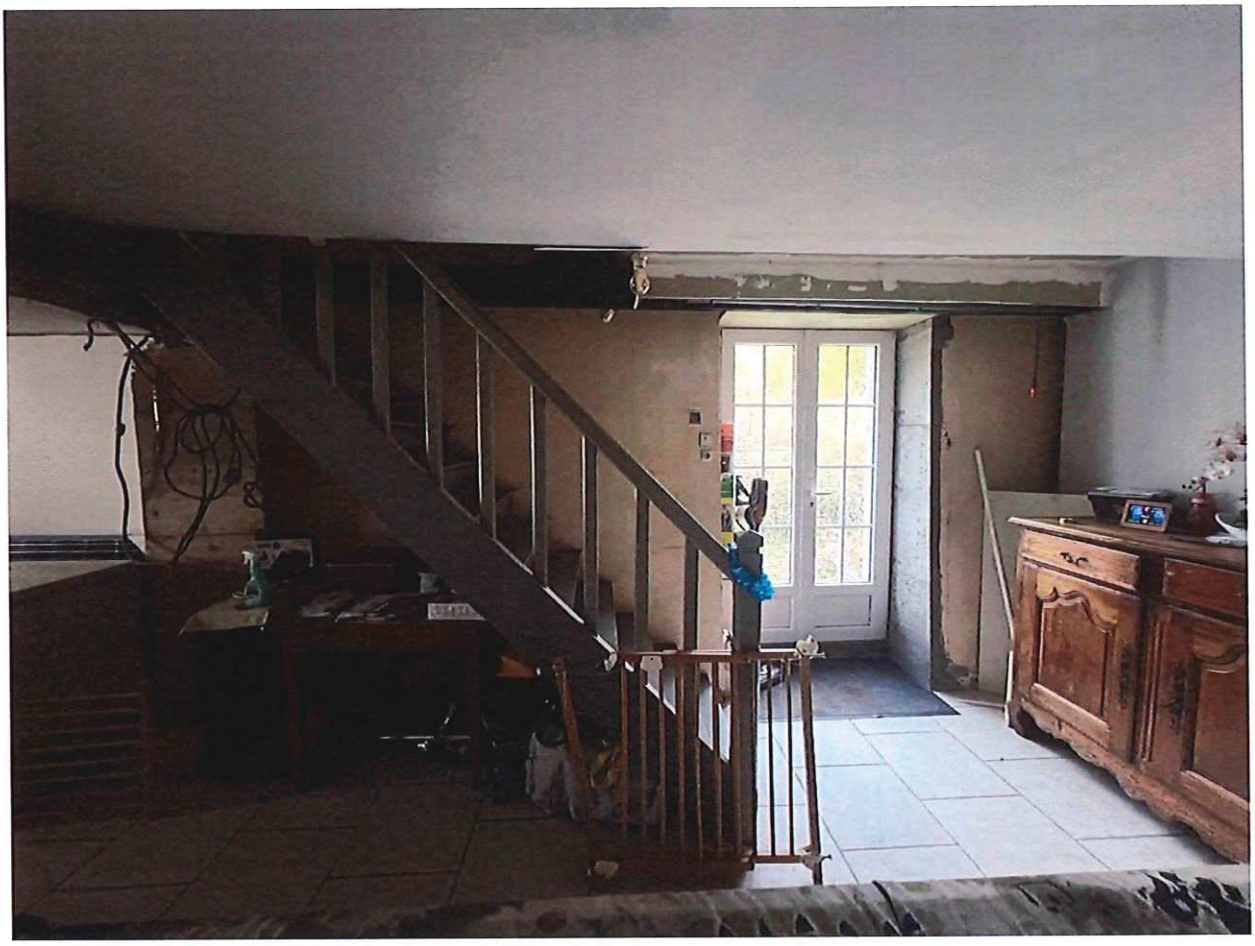












CHAMBRE 1

Accès : porte ancienne en bois.
Sol : parquet flottant en bon état. Plinthes assorties en bon état.
Cloisons : plaques de plâtre et papier peint en bon état.
Plafond : poutres apparentes et plancher bois en bon état.
Ouverture : une fenêtre deux battants bois en état, volets bois ancien.

Equipements

- Eclairage fonctionnel.
- Prises et interrupteurs électriques en bon état.
- Radiateur à eau en bon état.



